



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

Réunion du mardi 22 mars 2022 PAR VOIE ELECTRONIQUE

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO, Jacky BLANCARD, Roland BROUAT, Luc ROUX

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive Futsal invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

HORAIRES DES RENCONTRES (Rappel)

Les dispositions fixées à l'article 4.4 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal prévoient : les clubs lors de leur engagement se devaient d'indiquer à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile, le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 17h00.

Toutefois, **après accord écrit des deux clubs**, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard lundi à 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par FOOTCLUBS (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive) A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le Club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, **le samedi à 17h00**. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

COUPE NATIONALE FUTSAL – Trophée Michel MUFFAT-JOLY (Quarts de Finale)

FELICITATIONS à GOAL FUTSAL CLUB et à l'A.L.F. FUTSAL, les deux représentants de la Ligue LAuRAFoot, pour leur brillante qualification aux quarts de finale de la Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel MUFFAT-JOLY.

M. BERTIN communique le résultat du tirage au sort effectué ce mardi à la F.F.F., des rencontres comptant pour les quarts de finale, à savoir :

* LYON AMATEUR FIDESIEN / NANTES METROPOLE FUTSAL

* A.C.C.S. ASNIERES VILLENEUVE 92 / MOUVAUX LILLE MF

* HEROUVILLE FUTSAL / KREMLIN-BICETRE FUTSAL

* GOAL FUTSAL CLUB / TOULON ELITE FUTSAL

Ces rencontres se dérouleront le samedi 09 avril 2022.

DEMI-FINALES (samedi 23 avril 2022)

Le programme des demi-finales a également été déterminé :

- Vainqueur 3 / Vainqueur 1
- Vainqueur 4 / Vainqueur 2

FINALE

Afin de rendre hommage à Michel MUFFAT-JOLY, l'organisation de la Finale de la Coupe Nationale Futsal a été confiée à la LAuRAFoot.

Elle se déroulera le dimanche 22 mai 2022 à la salle de l'Escale à **ARNAS (Rhône)**.

COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL Georges VERNET

Les quarts de finale de la Coupe Régionale Seniors Futsal Georges VERNET se dérouleront durant le week-end des 16-17 avril 2022 (week-end pascal).

Le tirage au sort des quarts et demi-finales sera effectué le mercredi 30 mars 2022 à Tola-Vologe.

FINALE

Elle est fixée au **samedi 18 juin 2022**.

Les clubs intéressés par son organisation sont invités à déposer dès à présent leur candidature auprès de la Commission Régionale des Coupes.

DOSSIER

R2 FUTSAL

* **Match n° 26063.1 : FUTSAL LAC D'ANNECY / SUD AZERGUES FOOT du 12/03/2022 :**

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 15 mars 2022 qui a donné match perdu par pénalité à SUD AZERGUES FOOT pour abandon de terrain (-1 point, 0 but) pour donner le gain de la rencontre à FUTSAL LAC D'ANNECY (3 points, 11 buts).

CHAMPIONNAT FUTSAL R2

Lors de sa réunion du lundi 21 mars 2022, le Bureau Plénier a validé la composition des groupes Play-Off (poule d'accèsion) et Play-Down (poule de maintien) comptant pour la 2^{ème} phase, à savoir :

Play-Off :

OLYMPIQUE LYONNAIS
VAULX EN VELIN F.C.
FOOT SALLE CIVRIEUX
GOAL FUTSAO CLUB (2)
A.J. IRIGNY VENIERES
VIE ET PARTAGE
FUTSAL CLUB DU FOREZ
FUTSAL LAC D'ANNECY

Play-Down :
NUXERETE F.S.38
L'OUVERTURE (2)
PLCQ FUTSAL CLUB
SUD AZERGUES FOOT
FUTSALL DES GEANTS
CLERMONT METROPOLE
ALF FUTSAL (2)
F.C. SAINT ETIENNE (forfait général)

Nota

== > 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase de Futsal R2 : 26 mars 2022.

RAPPEL DU REGLEMENT APPLICABLE EN R2 FUTSAL POUR 2021-2022

Lors de sa réunion du lundi 25 octobre 2021, le Conseil de Ligue a étudié et arrêté les modalités de règlement applicables pour ce championnat R2 Futsal, nouveau schéma.

A l'issue de celle-ci, un extrait du procès-verbal de cette séance, repris intégralement ci-dessous, a été publié afin d'en définir les règles pour 2021/2022.

« Conformément à la décision du Bureau Plénier du 27/09/2021 le Championnat Futsal R.2 se déroulera désormais avec 1 seule poule de 16 équipes et en 2 phases :

- La première phase où toutes les équipes de cette poule unique devront s'être rencontrées sur 1 seul match et qui donnera lieu à un classement des matches « aller ».
- Une seconde phase organisée sous forme de « play-off » et de « play-down » pour déterminer les montées en R. 1 et les relégations en championnat futsal de District.

Il convient donc désormais d'en préciser les modalités.

« S'inspirant des décisions du Comex de la FFF des 16/4/20 et 17/12/20, le Conseil de Ligue arrête donc dans l'intérêt du football régional les décisions suivantes pour son championnat Futsal R2 :

1. Matches de la première phase en poule unique : déterminés par la Commission des Compétitions et la Commission Futsal en tenant compte autant que faire se peut des critères kilométriques.

2. Tous les matches déjà joués depuis le début de la saison seront conservés (résultats et discipline).

3. A l'issue de la 1^{ère} phase, un classement sera effectué selon les critères suivants :

a) Le classement arrêté à la fin de la 1^{ère} phase devra, le cas échéant, être mis à jour pour tenir compte de toute décision relative à une procédure en cours ou à venir, dans n'importe quel domaine ayant un impact sur le nombre de points d'une équipe et/ou sur sa position au classement ou encore ayant pour effet de remettre en cause, pour quelque motif que ce soit, son droit à se maintenir dans une division ou à accéder à la division supérieure ;

b) La position au classement de chaque équipe sera déterminée par son nombre de points. S'il advenait que les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la 2^{ème} décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte pour le nombre de points comme pour le nombre de matches sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire que les éventuels retraits de points et matches perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul ;

c) Après application des règles communes exposées ci-avant, si des équipes se trouvent à égalité de points ou de quotient et qu'il y a nécessité de les départager, le départage des équipes ex-aequo se fera selon les critères suivants (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :

✓ 1^{er} critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de matches à l'extérieur et le nombre total de matches (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matches de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matches effectivement joués ou de matches perdus par forfait ou par pénalité).

✓ 2^{ème} critère de départage : plus fort quotient issu du rapport en la différence de buts générale et le nombre total de matches (la précision relative au critère 1 étant là aussi valable).

✓ 3^{ème} critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matches (la précision relative au critère N° 1 étant là aussi valable).

✓ 4^{ème} critère de départage : plus grand nombre de points obtenus dans la confrontation directe des ex-aequo.

✓ 5^{ème} critère de départage : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fera par tirage au sort.

4. Dès que l'intégralité de la phase « aller » a été disputée et le classement établi, il est procédé à une seconde phase incluant toutes les équipes de la poule unique, étant précisé que tous les points acquis par chaque équipe lors de la phase « aller » sont conservés pour la seconde phase.

- « Play-off » : mini-championnat « poule accession » : les équipes de la première partie du classement à l'issue de la phase « aller » s'affrontent toutes une fois afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les accessions en division supérieure.

- « Play Down » : mini-championnat « poule de maintien » : les équipes de la seconde partie du classement à l'issue de la phase « aller » s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et midi-championnat, sur la base duquel se feront les relégations en division inférieure.

- Si à l'issue de ces mini-championnats, il advenait que les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la 2^e décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte pour le nombre de points comme pour le nombre de matches sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire que les éventuels retraits de points et matches perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul.

- Les matches à disputer se feront systématiquement sur le terrain de l'équipe qui s'était déplacée lors de la première phase « aller ».

- S'il advenait que la phase « aller » se termine avec 1 nombre d'équipes impair, la poule de maintien comprendra 1 équipe de plus que la poule d'accession.

- Une équipe « forfait général » à l'issue des matches « aller » sera placée numériquement dans la poule de maintien.

Si après application des règles communes exposés ci-avant, des équipes se trouvent à égalité de points ou de quotient et qu'il y a nécessité de les départager, le départage des équipes ex-aequo se fera selon les critères suivants (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :

- 1^{er} critère de départage : plus grand nombre de points obtenus dans les confrontations directes des ex-aequo.

- 2^{ème} critère de départage : meilleure différence de buts dans les confrontations directes.

- 3^{ème} critère de départage : plus fort quotient issu du rapport en la différence de buts générale et le nombre total de matches (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matches de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matches effectivement joués ou de matches perdus par forfait ou par pénalité).

- 4^{ème} critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matches (la précision relative au critère N° 3 étant là aussi valable).

- 5^{ème} critère de départage : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fera par tirage au sort.

Le nombre de montées en division supérieure (R.1 Futsal) et de relégations en division inférieure (championnat Futsal de District) sera fixé par le Conseil de Ligue ou son Bureau Plénier en même temps que tous les autres championnats régionaux sur proposition de la C.R.S. et de la Commission des Compétitions de la Ligue.

Ce règlement vient se substituer pour cette saison 21/22 à celui figurant aux Règlements Généraux de la LAuRAFoot. »

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

*** REGIONAL 1 – FUTSAL**

Rencontre à disputer le samedi 16 avril 2022 (rectificatif)

* **Match n° 24010.2 : A.S. MARTEL CALUIRE (2) / VENISSIEUX F.C.**

(remis du 23 janvier 2022)

COURRIERS DE CLUBS (Horaires)

*** CONDRIEU FUTSAL CLUB**

Le match n° 24045.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / A.L.F. se déroulera le dimanche 03 avril 2022 à 17h00 au Gymnase Georges André à Les Roches de Condrieu.

Le match n° 24058.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / FUTSAL MORNANT se déroulera le dimanche 24 avril 2022 à 17h00 au Gymnase Georges André à Les Roches de Condrieu.

*** A.S. MARTEL CALUIRE**

Le match n° 24010.2 : A.S. MARTEL CALUIRE (2) / VENISSIEUX F.C. se déroulera le samedi 16 avril 2022 à 15h00 à la salle Lucien Lachaize à Caluire et Cuire.

*** L'OUVERTURE**

Le match n° 26581.1 : CLERMONT L'OUVERTURE / A.L.F. se disputera le samedi 26 mars 2022 à 18h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

Le match n° 26659.1 : CLERMONT L'OUVERTURE (2) / PLCQ se déroulera le dimanche 03 avril 2022 à 16h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

*** A.L.F.**

Le match n° 26656.1 : A.L.F. (2) / CLERMONT METROPOLE se disputera le samedi 02 avril 2022 à 18h30 au gymnase du Plan du Loup à Sainte Foy Les Lyon.

*** CLERMONT METROPOLE**

Le match n° 26652.1 : CLERMONT METROPOLE / PLCQ FUTSAL se déroulera le dimanche 27 mars 2022 à 17h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

Le match n° 26660.1 : CLERMONT METROPOLE / SUD AZERGUES se déroulera le dimanche 10 avril 2022 à 17h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

Le match n° 26666.1 : CLERMONT METROPOLE / FUTSAL DES GEANTS se déroulera le dimanche 24 avril 2022 à 17h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

Le match n° 26668.1 : CLERMONT METROPOLE / NUXERETE F.S. 38 se déroulera le dimanche 08 mai 2022 à 17h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Eric BERTIN,

Président de la C.R. Futsal